Introduction

L'érection d'Austin en municipalité distincte n'a pas été facile. Elle a été un événement déchirant, tant pour les citoyens de la nouvelle entité que pour ceux d'East Bolton, municipalité d'origine. Cette séparation paraissait inévitable et faisait suite à trois autres démembrements survenus depuis la concession du canton de Bolton à Nicholas Austin, en août 1797.

En 1849, tout le territoire situé à l'est du XIII^e Rang de la municipalité de Bolton est retranché pour créer le nouveau canton de Magog. En 1876, West-Bolton obtient son autonomie, entraînant la perte des quatre rangs les plus à l'ouest du canton. Enfin, en 1888, c'est au tour d'Eastman de quitter le canton mère. Il ne reste plus que la partie centrale du canton qui continue d'être connue sous le nom de municipalité d'East Bolton.

Cette municipalité d'East Bolton comprenait un secteur est (aujourd'hui Austin) et un secteur ouest (la vallée de la rivière Missisquoi), divisés par une petite chaîne de montagnes. Les besoins et les intérêts de ces deux secteurs étaient très différents. Le commerce et les échanges de la partie ouest se faisaient vers Mansonville et Knowlton au sud, Eastman, Stukely et Waterloo vers le nord, alors que la partie est négociait surtout avec les marchés de Magog et de Sherbrooke.

Cependant, la raison principale ayant entraîné cette séparation est sans aucun doute de nature économique. Les propriétaires du secteur est se sentaient constamment lésés par une redistribution inégale des taxes perçues et des subsides gouvernementaux, notamment dédiés à l'entretien des routes, ponts et ponceaux, etc. Ils ont opté pour une séparation pour obtenir seuls le contrôle de leurs finances.

Une révision attentive du dossier de la création de la municipalité d'Austin, obtenu de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), démontre clairement que la présence des Bénédictins sur son territoire a joué un rôle prépondérant dans la séparation de la municipalité d'Austin, de celle d'East Bolton. À l'exception de la première demande de 1930, bien qu'appuyée par les Bénédictins, la totalité de la correspondance (1937-1939) entre le ministère des Affaires municipales et la partie qui exigeait la séparation se faisait par l'intermédiaire des Bénédictins. Ce rôle, les moines l'évoqueront plus tard pour obtenir leur propre autonomie en mars 19391. Il est difficile d'affirmer qu'en portant l'étendard d'Austin les Bénédictins poursuivaient cet objectif dès le départ, mais il est certes permis de le présumer.

Création de la municipalité d'Austin (1930-1938)

Première requête

Le 17 septembre 1930², le notaire Robert Bachand de Waterloo faisait parvenir à M. Oscar Morin, sous-ministre des Affaires municipales, une demande d'érection de la municipalité d'Austin dans le Comté de Brome, laquelle se détacherait de la municipalité d'East Bolton. Les documents suivants accompagnaient cette requête :

- Le plan original sur toile de ladite municipalité, tel que préparé par Léon Desrochers, arpenteur-géomètre, et daté du 3 septembre 1930
- Trois bleus (blue print) du même plan
- Trois copies anglaises et françaises de la description technique du territoire
- Trois requêtes (originales) signées par la presque totalité des contribuables de ladite municipalité nouvelle
- Trois certificats signés par le secrétaire de la municipalité d'East Bolton établissant que le nombre d'âmes de la nouvelle municipalité sera supérieur à 300, ainsi que le nombre demeurant dans l'ancienne
- Un chèque au montant de 50 \$, signé par le docteur J.O. Goyette de Montréal, fait à l'ordre du notaire, mais dû au ministère des Affaires municipales

Cette requête, signée par le notaire Bachand, se terminait ainsi : « Je vous demanderais de bien vouloir informer les municipalités intéressées quand vous aurez accordé cette érection et leur adresser une copie du plan et de la description technique pour leur information ». Propos pour le moins optimistes, étant donné que la séparation ne se réalisera que huit ans plus tard.

À la lecture de cette requête, il semble s'agir d'une simple formalité à satisfaire, mais il en sera tout autrement à la suite d'une levée de boucliers de la part des opposants, soit les citoyens de la partie ouest de la municipalité d'East Bolton et la Corporation of the County of Brome. La requête des pétitionnaires demandant la séparation contenait quelque 115 signatures, dont celle du supérieur des Bénédictins. Dès le 8 septembre 1930, la rumeur circulait qu'une pétition était en cours. Avant même que la demande officielle ne fût déposée au ministère, le conseil municipal d'East Bolton adoptait une résolution s'opposant fermement à ce projet de séparation³.

La lutte opposait la future municipalité d'Austin, appuyée par les Bénédictins qui en faisaient partie, à la municipalité d'East Bolton soutenue par la Corporation of the County of Brome⁴. Une guerre de chiffres s'engage entre les deux parties en ce qui concerne l'évaluation, les taxes perçues, les argents réinvestis et le partage des octrois accordés pour l'entretien des routes, des ponts et ponceaux, entre autres, dans chacun des deux secteurs concernés.

Sans l'appui des Bénédictins, la séparation de la municipalité d'Austin d'East Bolton ne se serait probablement pas réalisée. Ils y ont joué un rôle prépondérant dès la première requête de 1930 jusqu'à la conclusion de l'entente avec le ministère des Affaires municipales, avec l'intervention du premier ministre en juin 1938.

Le 22 septembre 1930, on avise la municipalité d'East Bolton et la Corporation of the County of Brome que des démarches pour la séparation sont en cours et qu'elles ont un mois pour s'y opposer, si elles le souhaitent. Dès le 13 octobre, la Corporation of the County of Brome enregistre son désaccord dans une lettre adressée au ministre des Affaires municipales. Le lendemain, un groupe considérable de citoyens de la partie ouest manifestent leur opposition dans une pétition acheminée au ministre, en invoquant les raisons suivantes :

- La division proposée n'est ni juste ni équitable pour la municipalité résiduelle;
- La division proposée par les pétitionnaires n'est pas appropriée;
- Les pétitionnaires veulent s'approprier une large part de l'évaluation, sans assumer une juste part des chemins et des ponts de la municipalité;
- Les torts et préjudices causés à la municipalité résiduelle sont plus importants que les bénéfices obtenus par la nouvelle municipalité et les pétitionnaires qui souhaitent la séparation.

Le 18 octobre 1930⁵, le notaire Bachand revient à la charge et informe le ministre que les citoyens de la nouvelle municipalité «... espèrent obtenir leur permis d'érection dans un avenir rapproché, car ils sont désireux de voir cette affaire réglée pour se mettre à l'œuvre et faire de leur nouvelle municipalité une municipalité à eux seuls ». Le 21 octobre, le sous-ministre Oscar Morin annonce qu'il viendra sur place le 15 novembre pour rencontrer les partis concernés. Nous n'avons retrouvé aucune évidence que cette rencontre a eu lieu. Le projet reste sans suite.

Le 29 juillet 1931, le Père Paul Brun, ancien supérieur des Bénédictins et signataire de la pétition, revient à la charge dans une lettre où il écrit⁶ : «... Je vous avoue qu'il est regrettable que l'affaire n'ait pas eu de suite immédiatement, la loi d'ailleurs et le bon sens étant pour nous, vous le savez. « Il rappelle l'état déplorable des routes et des ponts. La route entre Austin et Bolton Centre est fermée depuis un mois et demi et les gens doivent faire un long détour par Millington pour se rendre au bureau de poste et à la station de Bolton Centre.

Une correspondance du 29 août 1932⁷ révèle que la requête de 1930 a été mise en suspens pour la raison suivante : «... le ministre du temps n'a pas cru devoir recommander au lieutenant-gouverneur en conseil de se rendre à cette demande. La politique du département, pendant la crise, est de ne pas accorder de division de municipalités. Dans les circonstances, je ne crois pas qu'il soit opportun pour le moment de rouvrir cette affaire. »



M. Arthur Dufresne le premier maire d'Austin.

In Bryant, Levelay Judance by the Tolouship of East Bollow, on Friday, the Tolouship of East Bollow, on Friday, the Thirtieth day of Recember, one thousand nine humbeld and thirty-eight by posting a copy thereof at our way the door of the Roman lackolic Church and It or near the door of the United Church, we the said Ministed Church, we the said Ministed Church, we the said Ministed farmer, of the said Ministed as Mayor.

No other nominations having been received at the close of the nominations at twelves of the nominations at twelves of the Minister was declared upso faits elected.

Extrait du premier procès-verbal de la municipalité citant la nomination du maire Arthur Dufresne.

Seconde requête

En 1937, les Bénédictins reviennent encore à la charge⁸ dans une lettre signée par le R. P. Dom Roméo Thibodeau, adressée à M. Louis Codère, sous-ministre des Affaires municipales. Ils désirent reprendre les négociations pour les mêmes raisons déjà invoquées en 1930-1932 et qu'ils rappellent ainsi : « Le motif principal de cette nouvelle demande consiste dans ce fait que les résidents propriétaires taxés de ce territoire voient leurs intérêts locaux battus constamment en brèche et sont dans l'impuissance d'obtenir en subsides, même une partie de ce qu'ils paient en taxe. ». Il faut savoir qu'à l'époque, les Bénédictins n'étaient pas exemptés de payer des taxes.

Dom Thibodeau suggère une seule modification à la supplique déjà présentée en 1930 : « que le nom de Saint-Benoît-du-Lac, titre de la paroisse, soit substitué à celui d'Austin ». Il est donc alors question d'ériger en municipalité de paroisse, le territoire d'Austin et celui des Bénédictins. En novembre 1937, les Bénédictins, qui craignaient devoir quitter la région, renoncent à poursuivre les démarches en vue d'une séparation^{9, 10}.

Après être venus à la conclusion qu'il leur était impossible de partir et qu'ils devaient chercher à améliorer leurs conditions de vie à l'endroit même où ils étaient installés, les Bénédictins relancent l'idée d'une municipalité distincte. Le ministre des Affaires municipales, Joseph Thibodeau, sollicite l'opinion de Jonathan Robinson, député de Brome à l'Assemblée législative, qui, il s'avère, n'est pas favorable au projet. Quoi qu'il en soit, la requête avait déjà été acheminée au bureau du premier ministre¹¹. Le chef de cabinet de ce dernier écrit au ministre des Affaires municipales que le premier ministre s'intéresse d'une façon toute particulière à la requête et il ajoute : « Je ne sais pas si vous êtes à même de vous rendre au désir de ces religieux, mais vous feriez bien plaisir au premier ministre en accordant à leur requête votre bienveillante attention. »

Le 14 juin 1938, Dom Roméo Thibodeau rencontre le premier ministre à Québec, « avec l'intention d'obtenir une réponse définitive aux projets que j'ai l'honneur de lui soumettre par l'intermédiaire de mon chargé d'affaires, l'avocat Robert Côté »¹². Le pluriel utilisé laisse croire qu'il soumettait plus d'un projet au premier ministre, ce qui est confirmé.

À la suite de cette rencontre, Dom Thibodeau informe le ministre des Affaires municipales qu'il souhaite modifier sa demande pour inclure seulement les lots dont ils sont propriétaires dans l'érection de la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac. Une fois le monastère érigé en municipalité distincte, il fera une nouvelle demande pour que la paroisse bénéficie des mêmes avantages¹³. Mais c'est l'inverse qui se produit : Austin se détachera d'abord et dans un deuxième temps, la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac naîtra. L'idée d'un bill privé voit le jour et se réalisera le 16 mars 1939 (Bill No. 136, Act 3 Geo VI, ch. 149).

Le 6 juillet 1938, après avoir appris que la nouvelle municipalité formée d'Austin et de Saint-Benoît-du-Lac porterait le nom de Saint-Benoît-du-Lac, la Brome County Historical Society (BCHS) enregistre officiellement son opposition à cette dénomination et insiste pour que l'on retienne le nom d'Austin¹⁴. Le 19 septembre 1938, Dom Léonce Crenier, prieur, demande au ministre des Affaires municipales de bien vouloir agréer la requête d'érection de la municipalité d'Austin. Les Bénédictins s'étaient donc ralliés à la position de la BCHS et du député, mais leur séparation éventuelle semble avoir été assurée par le premier ministre, lors de la rencontre du 11 juin précédent.

Le 10 septembre 1938, une nouvelle pétition signée par des contribuables de la municipalité proposée d'Austin est expédiée au ministre des Affaires municipales. Le 18 septembre, Dom Thibodeau informe le ministre Bilodeau¹⁵ que le maire d'East Bolton, qui a toujours agi de mauvaise foi dans cette histoire, vient d'être suspendu de ses fonctions par la Cour de Sweetsburg pour détournement d'une forte somme d'argent. (Cependant, une révision des procès-verbaux de la municipalité indique qu'il a continué de siéger à titre de maire.) Îl ajoute que, d'une subvention de 12 000 \$ accordée par la voirie, un montant de 6 000 \$ devait être investi pour le secteur d'Austin, mais que seule une somme de 2 000 \$ l'avait été. Le lendemain, Dom Léonce Crenier, prieur, intervient à son tour auprès du ministre¹⁶.

Dans une autre lettre au ministre Bilodeau le 26 septembre 1938, Dom Thibodeau demande que les Bénédictins soient les premiers informés quand la décision sera prise. Il se justifie en mentionnant le rôle prépondérant qu'ils ont joué dans l'érection d'Austin : « Il est bon que notre population sache la peine, le mal et les dépenses que nous nous sommes imposés à leur profit. »

Enfin, le 10 octobre, un décret du Conseil exécutif recommande l'érection de la municipalité d'Austin. La Proclamation officielle, datée du 20 octobre entre en vigueur le jour de la publication dans la Gazette officielle de Québec, le 5 novembre 1938¹⁷.

Le 9 novembre, le conseil d'East Bolton prétend ne pas avoir été informé de l'érection de la nouvelle municipalité, et la Corporation of the County of Brome se dit surprise et se demande même si la loi a été respectée.

Les deux municipalités concernées manifestent une certaine insatisfaction sur la ligne qui les sépare. Selon le ministre, il est maintenant trop tard pour intervenir, mais quand les deux conseils municipaux seront formés, ce sera à eux de s'entendre.

Élections d'un conseil municipal

Des discussions sont engagées au sujet de la personne qui présidera à la première élection :

- Saint-Benoît-du-Lac propose un paroissien, Célestin Allain;
- Jonathan Robinson, député de Brome, suggère John P. Taylor de Millington;
- Le ministre des Affaires municipales propose George Dryburgh, secrétaire-trésorier de Knowlton, qui refuse;
- Le ministère des Affaires municipales suggère alors Robert Francis Cowan, secrétaire-trésorier de la municipalité de Potton, lequel est officiellement désigné.

À la mi-décembre, John P. Taylor, sans doute de bonne foi, affiche publiquement que la mise en nomination aura lieu le 14 décembre; il suggère même une élection par acclamation. Dom Thibodeau déclare que Taylor aspire au poste de maire. Ce dernier propose même une représentation proportionnelle anglo-protestant/franco-catholique. Le ministre intervient et déclare que les élections se tiendront le 12 janvier 1939. C'est ce qui sera fait, même si le député Robinson propose de les retarder encore d'un mois pour mieux se préparer et surtout pour se donner le temps de présenter le bill privé pour la séparation de Saint-Benoît-du-Lac d'Austin¹⁸. C'est donc dire que l'érection de Saint-Benoît-du-Lac en municipalité était déjà décidée.

Le 12 janvier, une assemblée publique des électeurs est tenue à l'école protestante d'Austin, sous la présidence de Robert F. Cowan. Neuf candidats sont mis en nomination pour combler les six postes de conseillers, mais trois retirent leur candidature. Arthur Dufresne est élu maire par acclamation. Les six conseillers élus sont Harold H. Channell, George Clark, Peter Galvin, Donald F. Patterson, John P. Taylor, promaire, et Joseph Tétreault.

La première assemblée est tenue le 19 janvier à la résidence de J. M. Bryant qui est nommé secrétaire-trésorier. Une résolution est adoptée pour un emprunt de 1500 \$ pour des dépenses courantes.

Une deuxième assemblée a lieu le 13 février, présidée par John P. Taylor. Une demande est acheminée au ministre des Affaires municipales pour qu'il délègue quelqu'un « to help divide and make a settlement between the municipalities of East Bolton and Austin ». Le ministre désigne à nouveau R. F. Cowan de Potton.

Le 27 février 1939, une assemblée spéciale a lieu pour considérer la demande de séparation de la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac. Une telle demande des Bénédictins avait déjà été présentée à East Bolton le 4 juillet 1938, et son conseil s'y était opposé. Sans discussion, le conseil municipal d'Austin accepte la séparation de Saint-Benoît-du-Lac et une résolution à cette fin est adressée à l'honorable Louis Arthur Giroux, conseiller législatif. Comme un bill privé avait déjà été rédigé, il s'agissait d'une simple formalité. Le bill privé No. 136, Act 5, Geo VI, ch. 149, publié dans la Gazette officielle de Québec le 25 mars 1939, crée la Municipalité de Saint-Benoît-du-Lac.

Cette séparation de Saint-Benoît-du-Lac de la municipalité d'Austin arrange les deux parties concernées. D'une part, les Bénédictins obtiennent l'exemption de taxes souhaitée et Austin se voit libérée d'entretenir leurs chemins et de leur fournir certains services, tel que prévu par la loi.

Au cours de cette première année, le conseil a du pain sur la planche. Il faut de toute priorité effectuer des emprunts (qui doivent cependant être approuvés par le ministère des Affaires municipales) et demander des octrois pour faire l'arpentage afin d'établir les limites entre Austin et East Bolton, construire un hôtel de ville et reconstruire le pont enjambant le ruisseau Powell sur la route de Bolton-Centre qui est dans un état pitoyable et nécessite des réparations urgentes, entre autres.

Conclusion

Vu les intérêts et les besoins particuliers des deux entités concernées, l'érection de municipalité d'Austin inévitable. apparaissait Amorcée en 1930, elle a été retardée, semble-t-il, à cause de la crise économique qui sévissait à l'époque. Reprise en 1937, elle s'est concrétisée en novembre 1938.

Les Bénédictins y ont joué un rôle prépondérant, car sans leur intervention, Austin n'aurait peut-être jamais vu le jour. Il faut dire qu'ils étaient certainement dans les bonnes grâces du premier ministre du temps, M. Maurice Duplessis, dont l'intervention par le dépôt d'un bill privé a permis de créer la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, à peine quelques mois après l'érection d'Austin.

Austin, le 5 novembre 2013

Province de Québec

Canada MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE BROME.

MUNICIPALITE DE CONTE DE BROME.
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné. J. A. Lefebvre, Secrétaire-Trésorier du Conseil Musicipal du combe de Brome, qu'une proclamation a été émise et publiée dans la "Gazette Officielle de Québec," datée du 5 Novembre 1938, érigeant en municipalité séparée le territoire décrit dans cette Proclamation sous le nom de la "MUNI-CIPALITE DE AUSTIN" comme suit, à savoir.

PROCLAMATION

TTENDU qu'une requête nous a été présenté, demandant de détacher de la municipalité de Bolton-Est, dans le comté de Brome, le territoire ci-après décrit, et de l'ériger en municipalité distincte sous le nom de "municipalité de Austin", comté de Brome;

ATTENDU que toutes les prescriptions du Code mu-nicipal à cet égard ont été remplies, que le dit terri-toire est dans les conditions exigées par la loi pour une municipalité, et qu'il restera à la municipalité de Bolton-Eat, après cette érection, une population de plus de trois cents, âmes;

A CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil Executif, exprimés dans un décret, en date du dix octobre 1936, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre Province de Québec, Nous déclarons par les présentes que le territoite suivant, savoir:

ritoite suivant, asvoir:

Un territoire situé dans le canton de Bolton dans le comté de Brome, et dont le périmètre se décrit comme suit, à savoir: Partant du point d'intersection de la rive ouest de la baie Sargent du lac Memphremagog avec la ligne séparative des cantons de Potton et de Bolton; de là, en référence au cadastre officiel pour le canton de Bolton, passant par les lignes et démarcations suivantes: la dite ligne séparative des cantons de Potton et de Bolton jusqu'à la ligne séparative des pérème et l'Olème rapse, cette dernière ligne. tons de Potton et a boiton jusqua ia ligne separa-tive des 9,4me et 10ième rangs, cette dermière ligne jusqu'à la ligne séparative des lots nos 1306 et 1307 dans le 10ième rang, la dite ligne séparative des lots nos 1306 et 1307 du 10ième rang, la dite ligne sé-parative des lots nos 1306 et 1307 du 10ième rang, parative des lots nos 1506 et 1507 du l'Oieme rang, la ligne séparative des l'Oième et l'Ilème rangs jusqu'à la ligne nord du lot no 1379 dans le l'Ilème tang, cette dernière ligne, la ligne séparative des l'Ilème et d'ième rangs jusqu'à la ligne extérieure nord du canton de Bolton, cette dite ligne extérieure nord jusqu'au sommet de l'angle nord-est du canton de Bolton, la ligne séparative des cantons de Magog et de Bolton dans les directions aud et est jusqu'à la sive du lac Memphremagog et enfin cette dite rive en suivant toutes ses sinuosités jusqu'au point de départ; lequel territoire, ensemble avec les chemins, rues, rulequel territoire, ensemble avec les chemins, rues, ruelles, rivières, lacs, cours d'eau, ou partie d'iceux, com-pris dans les limites ci-dessus décrites ainsi que cette partie du lac Memphremagog et les fles qui peuvent s'y trouver, situées en front du dit territoire dans le comté de Brome, sera détaché de la municipalité de Bolton-Est, et sera érigé en municipalité distincte, sous le nom de "municipalité de Austin", à compter de la publication de la présente proclamation dans la Cazette officielle de Québec.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos léaux La sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se con-duire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre
Nos présentes lettres patentes et sur icelles
fait apposer le grand aceau de Notre province de Québec. TEMOIN: Notre très fidèle et bien-simé l'honorable M. ESIOFFLEON PATENAUDE, membre de Notre
Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec. Cit é de
QUEBEC, de Notre province de QUEBEC,
ce VINCTIEME jour d'OCTOBRE, en l'année mil neuf cent trente-buit de Père chrétienne et de Notre Règne la deuxième année.
Par ordre.

Par ordre.

au Village de Knowlton, ce 21 Novem-

- No Taker - Secrétaire- Hésorier. Conseil Municipal du Comté de Brome.

Notes bibliographiques

- 1 Lettre du R. P. Dom Roméo Thibodeau à l'honorable Joseph Bilodeau, ministre des Affaires municipales, 26 septembre 1938.
- 2 Lettre du notaire Robert R. Bachand de Waterloo à M. Oscar Morin, sous-ministre des Affaires municipales, le 17 septembre 1930.
- 3 Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil de la municipalité d'East Bolton, tenue le 8 septembre 1930.
- 4 Copie d'une résolution adoptée lors d'une assemblée spéciale de la Corporation of the County of Brome, tenue à Knowlton le 8 octobre 1930.
- 5 Lettre du notaire Bachand à M. Oscar Morin, sous-ministre, ministère des Affaires municipales, le 18 octobre 1930.
- 6 Lettre de l'abbé Paul Brun, curé, au sous-ministre des Affaires municipales, le 29 juillet 1931.
- 7 Lettre de M. Oscar Morin, sous-ministre des Affaires municipales, au docteur Pierre-Paul Renaud le 29 août 1932.
- 8 Lettre du R. P. Dom Roméo Thibodeau à M. Louis Codère, sous-ministre des Affaires municipales, le 16 mars 1937.
- 9 Lettre du R. P. Dom A. Chouinard, m.b., procureur, à M. Louis Codère, sous-ministre des Affaires municipales, le 23 mars 1938.
- 10 Lettre du R. P. Dom Roméo Thibodeau à M. Louis Codère, sous-ministre des Affaires municipales, le 11 juin 1938.
- 11 Lettre de M. Georges Léveillé, chef de cabinet du premier ministre, à l'honorable Joseph Bilodeau, ministre des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie, le 8 avril 1937.
- 12 Lettre de Dom Roméo Thibodeau au sous-ministre des Affaires municipales, le 11 juin 1938.
- 13 Lettre de Dom Roméo Thibodeau au ministère des Affaires municipales, le 16 juin 1938.
- 14 Lettre de la Brome County Historical Society à M. Jonathan Robinson, M.L.A., le 6 juillet 1938.
- 15 Lettre de Dom Roméo Thibodeau à l'honorable ministre J. Bilodeau, le 18 septembre 1938.
- 16 Lettre de Dom Léonce Crenier, prieur, à l'honorable J. Bilodeau, ministre des Affaires municipales, le 19 septembre 1938.
- 17 Gazette officielle de Québec, 5 novembre 1938, vol. 70, No. 44, p. 3661-s.
- 18 Lettre de M. Jonathan Robinson, M.L.A., County of Brome, à M. Louis Codère, sous-ministre des Affaires municipales, 9 janvier 1939.

Recherche et rédaction : Maurice Langlois

Graphisme: Comma Imagination, Mathieu Godbout

Municipalité d'Austin

21, chemin Millington, Austin (Québec) JOB 1B0 Tél.: 819 843-2388 | www.municipalite.austin.qc.ca

